



NUFARM AGRICULTURE INC.

1. INFORMATIONS SUR L'ENTREPRISE ET LES PRODUITS CHIMIQUES

FOURNI PAR :
Nufarm Agriculture Inc.
5507 1st Street, SE
Calgary, AB. T2H 1H9

FABRIQUÉ PAR :
Interprovincial Cooperative Limited
945 Marion Street
Winnipeg, MB R2J 0K7

Numéro de téléphone : (403)-253-8471
Numéro de télécopie : (403)-253-8478

Numéro de téléphone : (204)-233-3461

PRODUIT : **Ag-Surf Adjuvant Liquide de Pulvérisation**
NUMÉRO EPA : 27921
PRÉPARÉ LE : 28 avril 2011
PRÉPARATEUR : Nufarm Agriculture Inc.; Affaires réglementaires et Département de la recherche
FAMILLE CHIMIQUE/UTILISATION : Adjuvant
FORMULE : ND
SYNONYMES CHIMIQUES : nonylphenoxyethoxyethanol

2. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES INGRÉDIENTS

INGRÉDIENTS DANGEREUX	% du Poids	NO. CAS
ethoxylate d'alkylphénol ramifié	60-100	68412-54-4
isobutanol	3-7	78-83-1

3. IDENTIFICATION DES DANGERS

VUE D'ENSEMBLE EN SITUATION D'URGENCE : Peut causer une irritation aux yeux. Légèrement à non-toxique par voie orale, cutanée et par inhalation. Consulter les détails suivants selon la voie spécifique d'exposition.

EFFETS D'UNE EXPOSITION AIGUË :

INGESTION : Peut provoquer la nausée et des vomissements.

CONTACT AVEC LA PEAU : Provoque l'irritation.

INHALATION : Peut provoquer la nausée et les vomissements.

CONTACT AVEC LES YEUX : Le liquide est un irritant sévère et peut provoquer des dommages à la cornée et la conjonctivite. La vapeur est irritante; peut provoquer des dommages à la cornée et la photophobie (sensibilisation à la lumière).

TROUBLES MÉDICAUX AGGRAVÉS : Aucun connu.

EFFETS SUBCHRONIQUES (ORGANE CIBLE) : Aucun connu.

EFFETS CHRONIQUES / CANCÉROGÉNÉCITÉ : Aucun renseignement disponible et aucun effet cancérigène est prévu.

TOXICITÉ SUR LA REPRODUCTION : Aucun renseignement disponible et aucun effet reproductif est prévu.

TERATOGENICITÉ : Aucun renseignement disponible et aucun effet tératogène est prévu.

MUTAGÉNICITÉ : Aucun renseignement disponible et aucun effet mutagène est prévu.

VOIES PRINCIPALES D'EXPOSITION : Inhalation, contact avec les yeux, absorption par la peau, ingestion orale.

MATÉRIAUX SYNERGIQUEMENT TOXIQUES : Aucun connu.

AUTRE : Aucun connu.



NUFARM AGRICULTURE INC.

4. PROCÉDURES DE PREMIERS SOINS

En cas de contact avec les yeux, garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements, enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'ingestion, appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

AVIS AU MÉDECIN : Administrer un traitement symptomatique.

5. PRECAUTIONS EN CAS D'INCENDIE

POINT ÉCLAIR : 42 C

INFLAMMABILITÉ :Le produit brûlera s'il y a incendie. Les vapeurs peuvent parcourir des distances considérables vers une source d'ignition et un retour de flammes est possible sur le parcours des vapeurs.

LIMITE D'INFLAMMABILITÉ À L'AIR- Supérieure (%) : 10,6

LIMITE D'INFLAMMABILITÉ À L'AIR- Inférieure (%) : 1,8

TEMPÉRATURE D'AUTO-INFLAMMATION : N/E

SENSIBILITÉ À UN IMPACT MÉCANIQUE (O/N) : N/E

SENSIBILITÉ AUX DÉCHARGES D'ELECTRICITÉ STATIQUE : N/E

MOYEN D'EXTINCTION : CO₂, eau pulvérisée, mousse.

PROCÉDURES SPÉCIALES EN CAS D'INCENDIE : Utiliser un appareil de protection respiratoire approuvé par NIOSH/MSHA et des vêtements de protection.

6. MESURES EN CAS DE FUITE ACCIDENTELLE

MESURES À PRENDRE DANS LE CAS D'UNE FUITE OU D'UN DÉVERSEMENT DU PRODUIT : En cas d'un déversement, absorber avec un produit inerte et éliminer selon les règles applicables. Utiliser l'équipement et les procédures appropriées selon l'importance du déversement. Éloigner les personnes inutiles. Éviter les ruissellements vers les sources d'eau naturelles et les égouts.

7. MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

PRECAUTIONS À PRENDRE POUR LA MANIPULATION ET L'ENTREPOSAGE : Entreposer dans un endroit frais et bien aéré. Tenir à l'écart des enfants. Prévenir le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Ne pas entreposer près d'engrais, produits alimentaires, graines, insecticides ou fongicides. Ne pas contaminer les fossés d'irrigation ou les sources d'eau domestique. Si cela se produit, avvertir la police ou les autorités locales.



NUFARM AGRICULTURE INC.

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION PERSONNELLE

LIMITE D'EXPOSITION :

Ingrédients Dangereux	MPT	ACGIH TLV	LECT	UNITÉS
ethoxylate d'alkylphénol ramifié	N/E	N/E	N/E	SO
isobutanol	N/E	N/E	N/E	SO

MESURES D'INGÉNÉRIE : Ventilation locale de préférence mécanique si le produit est utilisé à l'intérieur de façon continue.

EQUIPEMENT DE PROTECTION DES VOIES RESPIRATOIRES : Aucune protection respiratoire n'est nécessaire sauf lorsqu'une brume est produite. Dans ce cas, un appareil de protection respiratoire approuvé par NIOSH/MSHA contre les brumes est recommandé.

GANTS DE PROTECTION : Des gants de CPV ou de caoutchouc.

PROTECTION DES YEUX ET DE LA FIGURE : Utiliser des lunettes de sécurité avec écrans latéraux approuvées par l'ACNOR (CSA) ou des lunettes protectrices contre les éclaboussures.

AUTRE ÉQUIPEMENT DE PROTECTION : Des bottes de caoutchouc et une combinaison de travail. Les recommandations offertes ci-dessus indiquent en général les équipements qui protégeront contre la surexposition au produit. Les conditions d'utilisation, la capacité des mesures d'ingénierie ou de contrôle et les expositions actuelles prescriront la nécessité d'utiliser des équipements de protection spécifique à votre place de travail.

VENTILATION: Ventilation locale de préférence mécanique si le produit est utilisé à l'intérieur de façon continue.

9. PROPRIÉTÉS CHIMIQUES ET PHYSIQUES

NOTE : Les données physiques sont des valeurs typiques, mais peuvent varier d'un échantillon à l'autre. Une valeur ne doit pas être considérée comme une analyse garantie ou une spécification.

POINT D'ÉBULLITION :	108 C
PRESSION DE VAPEUR :	10 mg Hg @ 25 C
DENSITÉ DE VAPEUR (AIR=1) :	2,55
POINT DE CONGÉLATION :	N/E
POINT DE FUSION :	SO
ÉTAT PHYSIQUE :	Liquide
ODEUR :	Odeur sucrée
COULEUR :	Clair
SEUIL OLFACTIF (PPM) :	N/E
TAUX D'ÉVAPORATION (ACÉTATE DE BUTYLE =1) :	N/E
POIDS SPÉCIFIQUE (EAU=1) :	1,03 @ 20 C
DENSITÉ @ 25°C :	1,03 @ 20 C
PH :	7 – 8 (5% p/p)
SOLUBILITÉ DANS L'EAU (20 C) :	Soluble
COEFFICIENT DE DISTRIBUTION EAU/HUILE :	N/E

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

STABILITÉ : Stable.

POLYMÉRISATION DANGEREUSE : Ne se produit pas.



NUFARM AGRICULTURE INC.

PRODUITS DANGEREUX DE DÉCOMPOSITION/COMBUSTION THERMIQUE : Les oxydes de carbone et les produits de combustion incomplète.

INCOMPATIBILITÉ (MATÉRIAUX À ÉVITER) : Oxydants forts et agents réducteurs.

CONDITIONS À ÉVITER : Chaleur, flammes nues, étincelles et électricité statique.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

DL₅₀ ORALE AIGUË (mg/kg) :.....2640

DL₅₀ CUTANÉE AIGUË (mg/kg) :.....ND

CL₅₀ D'INHALATION AIGUË (mg/l) :.....ND

AUTRE : Aucun connu.

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

INFORMATIONS ÉCOTOXICOLOGIQUES :

CL₅₀ 96-HEURES (mg/L) : ND (Truite arc-en-ciel)

CL₅₀ 96-HEURES (mg/L) : ND (Crapets arlequin)

EC₅₀ 48-HEURES (mg/L) : ND (Daphnées)

DL₅₀ ORAL (mg/kg) : ND (Cailles)

CL₅₀ DIÈTE (ppm) : ND (Canards Malards)

INFORMATIONS SUR LE DEVENIR CHIMIQUE : ND

13. CONSIDÉRATIONS EN CE QUI CONCERNE L'ÉLIMINATION

MÉTHODE : Éliminer les résidus dans un incinérateur approuvé ou dans une installation de traitement ou d'élimination des résidus selon les règlements applicables. Ne pas éliminer aucun résidu dans un égout local ou comme déchets domestiques. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provinciale. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

14. INFORMATIONS SUR LE TRANSPORT

DESCRIPTION DU TMD CANADIEN (ROUTE & RAIL) : Lorsque moins que 450 litres, le produit n'est pas réglementé.

Lorsque plus de 450 litres; LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (ISOBUTANOL), 3, UN1993, PG III.

Communiquer avec le fabricant pour les mises à jour des informations concernant le transport.

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

CLASSE DE RISQUE DU SIMDUT : B3, D2B

SECRET COMMERCIAL DU SIMDUT : Exempt. (Ce produit est réglementé par le Règlement sur les produits antiparasitaire-exempt de SIMDUT.)

INVENTAIRE CANADIEN : Ce produit n'est pas sous la loi du CEPA.

SYSTÈMES D'ÉVALUATION DU DANGER

SIMDUT : Non Disponible

NFPA :



NUFARM AGRICULTURE INC.

Évaluation pour ce produit		Légende	
ND	Risque pour la santé	0	Minimal
ND	Inflammabilité	1	léger
ND	Instabilité	2	Modéré
		3	Sérieux
		4	Sévère

16. AUTRES INFORMATIONS

RÉVISIONS :

Ce qui suit a été révisé depuis la dernière publication de cette FICHE SIGNALÉTIQUE : Révision de la section 1, 4.

INFORMATION SUPPLÉMENTAIRE

Les abréviations utilisées dans cette FICHE SIGNALÉTIQUE sont :

ND = Non Disponible

SO = Sans Objet

N/E = Non Établi

Ce produit est classifié selon les critères de dangers instaurés par le Règlement sur les produits antiparasitaire et la FICHE SIGNALÉTIQUE contient toutes les informations requises par le Règlement sur les produits antiparasitaire.

Les références utilisées pour la préparation de cette FICHE SIGNALÉTIQUE proviennent de la compagnie.

*****FIN DE LA FICHE SIGNALÉTIQUE*****